

NEWS



SOLIDARNOŚĆ

ISSN 0771-9388

Editeur responsable : Jerzy Milewski

9, ave. de la Joyeuse Entrée, 1040 Bruxelles Belgique

No :

65

Bi-mensuel

Date : le 31 mars 1986

LE 17 MARS, en Pologne, une hausse des prix des principaux produits alimentaires est entrée en vigueur. Le pain, la farine, la semoule, les pâtes, le beurre, l'huile, la margarine, le lait, les fromages, le sucre et l'alcool ont été augmentés de 8 à 10%. Au printemps, les prix du charbon, de l'électricité et du gaz seront modifiés à la hausse. En août, seront augmentés de 8% la viande et ses dérivés et à l'automne, les prix des transports en commun s'élèveront de 15 à 20%. A partir du 17/3 également, les communications téléphoniques ont été relevées de 5% vers les pays socialistes, de 10% vers les autres pays. Au début de l'année, le prix des cigarettes avait été augmenté de 20-25%, la redevance TV de 50% et les loyers dans les logements collectifs de 50-70%.

ZBIGNIEW SZKARLAT, 42 ans, instituteur, ancien président de "Solidarnosc" du comité de son entreprise et délégué au Congrès Régional de Tarnow, est mort le 5 février. Il avait été trouvé, trois jours plus tôt, inanimé, le crâne fracturé, sur le chemin de l'église de Nowy Sacz où il se rendait pour "une messe pour la patrie".

STANISLAW BULKO, 30 ans, directeur-adjoint de l'Usine de Réfection et de Construction PTTK de Zamosc, est mort le 17/12/85. On l'a trouvé battu dans un fossé, les reins brisés, l'estomac et la colonne atteints, le visage tuméfié. L'année dernière, il avait licencié pour absence injustifiée, ivresse et vol, trois ouvriers membres de l'ORMO qui lui avaient ensuite adressé des menaces dont Bulko avait informé la police.

DIX-HUIT MINEURS ont trouvé la mort le 22/12/85 suite à une explosion de méthane à la mine de Walbrzych (Silésie). Selon des sources indépendantes, les détecteurs chimiques d'alarme auraient été abaissés volontairement afin de ne pas interrompre la production; le gaz a pu ainsi s'accumuler jusqu'à l'explosion.

CZESLAW BIELECKI mène depuis plus de cinq mois une grève de la faim; il est nourri de force par sondes. Dans sa conférence de presse du 25/2, Jerzy Urban a affirmé, se référant aux avis des médecins de la prison (les seuls autorisés à le visiter), que "son état de santé était assez bon". Bielecki risque jusqu'à 10 ans de prison. L'ensemble du dossier d'accusation de Bielecki et de ses trois co-prévenus compte 40 tomes.

BOGDAN LIS a annoncé le 24/2 qu'il entamait une grève de la faim de trois semaines en protestation contre l'aggravation des conditions de détention à la prison de Barczewo. A la fin de l'année dernière, les détenus ont été privés de vêtements chauds, de promenades, de correspondance et de colis.

KRZYSZTOF KROL, un des cinq accusés comparaissant actuellement devant le tribunal de Varsovie, prévenus

d'appartenance au KPN (Confédération de la Pologne Indépendante), a été expulsé du tribunal par le juge pour avoir affirmé que le système totalitaire en Pologne ruinait la nation. Le procès s'est ouvert au début mars et le verdict n'a depuis toujours pas été rendu. Les autres accusés sont Leszek Moczulski, Dariusz Wojcik, Adam Slomka et Andrzej Szomanski. Les journalistes occidentaux signalent qu'un autre militant du KPN, Grzegorz Rossa, qui assistait au procès, a été emmené de la salle d'audience menottes aux poings par la police.

LE CONSEIL d'Etat Polonais a déchu de leur citoyenneté polonaise Zdzislaw Najder, Zdzislaw Rurarz et Romuald Spasowski. Tous trois ont déjà été par le passé condamnés à mort par contumace pour haute trahison. Najder dirige la Section Polonaise de Radio Free Europe, Spasowski et Rurarz avaient été, avant de refuser de retourner au pays en signe de protestation contre l'imposition de l'état de guerre le 13/12/81, ambassadeurs de Pologne, respectivement aux USA et au Japon.

PROCES RECENTS pour activités syndicales et indépendantes:

-Le Tribunal Régional de Katowice a condamné, le 22/2, pour colportage de tracts, l'ingénieur Mark Jalousinski à 2 ans de prison, le mathématicien Wlodzimierz Lesisz à 1 an et 4 mois et l'ingénieur Edward Soltys à 1 an.

-Le Tribunal Régional de Wroclaw a condamné le 24/1 l'ingénieur Andrzej Zawiszy à 1 an de prison.

-Le Tribunal Régional de Gdansk a condamné le 29/1 Tomasz Kalinowski, 19 ans, à 10 mois de prison pour distribution de tracts.

-12 personnes accusées d'impression et de colportage de publications illégales ont été condamnées le 27/1 à des peines avec sursis par le Tribunal Régional de Wroclaw: Lucja Malinowska et Marian Kalinowski (1 an et 4 mois), Alicja Sochalska, Wieslaw Chwedziak, Mariusz Mieszkalski, Piotr Szlachta, Marek Wajda, Pawel Zadura et Janusz Zemanek (1 an), Egon Draminski (8 mois) et Marianna Niewiadomska (6 mois). Tous ont été détenus préventivement pendant quelques mois de VI-XII 1985.

4° P. 12007

-Le Tribunal Régional de Legnica a, le 17/2, suspendu en appel les condamnations à 2 ans de prison frappant les mineurs Jan Madeja et Zbigniew Skiby (pour colportage) et les a condamnés à une amende de 100.000zł. Arrêtés en mars de l'année dernière, ils ont été détenus pendant 9 mois.

-Le même Tribunal de Legnica a condamné le 29/1 à 1 an avec sursis et des amendes de 100 à 150 mille zł Jan Galus, Slawomir Jaszcz, Jozef Janas et Zbigniew Szczepanski (distribution de tracts).

-Le Procureur Militaire de Zielona Gora a arrêté le 12/2 Jaroslaw Wojewodzki pour refus de prêter le serment militaire. L'hiver dernier, celui avait déjà été mis aux arrêts pendant trois mois pour appartenance au "Mouvement de la Jeunesse Indépendante".

-Jan Bez-Borowski, président de "Solidarnosc" des Agriculteurs Individuels de la région de Bialystock, arrêté en octobre 85, a vu sa peine prolongée de trois mois.

DES MODIFICATIONS draconiennes du Code du Travail Polonais sont en préparation. Le projet d'amendements, rédigé par le Bureau Administratif du POUP et adressé au Ministère du Travail, des Salaires et des Affaires Sociales (MPPiSS), concerne les conditions de travail, les salaires, la durée du travail, les contrats d'embauche de même que le statut et les allocations des handicapés et des retraités.

Le projet stipule que la réglementation des conditions de travail ne peut être établie au niveau de chaque entreprise mais qu'elle doit être au contraire organisée centralement par un organe nouvellement créé, le Bureau Central de l'Organisation et des Conditions de Travail. En ce qui concerne les salaires, le projet note que le principe d'un salaire égal pour un travail égal ne peut être concrétisé que par un système centralisé, réglementant les salaires pour l'ensemble du pays, selon un même modèle quelque soit le type de travail. Le projet insiste sur le fait que les salaires ne peuvent être déterminés par des négociations entre les travailleurs et les employeurs.

Pour la question de la durée du travail, on y propose un horaire journalier de 8 heures et hebdomadaire de 46h, ce qui signifie l'abolition effective des samedis libres.

Sur les conditions d'embauche, le projet signale que, chaque année, plus de 2 millions de travailleurs changent d'emploi sans, selon les auteurs du projet, raison valable. Afin de contenir cette mobilité et de réduire la diminution de la population active, on propose la mise au travail de retraités, d'handicapés et d'autres personnes "temporairement inactives professionnellement". Cette mesure devrait entraîner une augmentation de 160.000 unités de la population active, pour atteindre au bout de 5 ans 500.000 personnes. Pour y parvenir, les dispositions suivantes sont proposées: jusqu'à 5 ans de travail obligatoire pour tous les diplômés de l'enseignement supérieur, une réglementation plus contraignante limitant les possibilités de changer d'emploi, des sanctions plus sévères pour abandon d'emploi, la para-militarisation de toutes les entreprises sous contrat avec le gouvernement, un an de travail obliga-

toire dans la Force Volontaire de Travail (OHP) pour toute personne admise aux études supérieures.

Suivant le projet, les allocations aux handicapés ne seraient plus accordées aux femmes de moins de 55 ans et aux hommes de moins de 60 ans que si aucun emploi "approprié" ne peut leur être trouvé. On suggère également de supprimer les allocations des personnes handicapées refusant de travailler.

PAFAWAG: Le 7 janvier 86, une rencontre s'est tenue pour discuter des amendements proposés à la loi du 29 octobre 1982 sur les personnes se dérochant au travail. La rencontre était menée par le 1er secrétaire du Parti de la province, le directeur du bureau de l'emploi de Wroclaw, le responsable du département régional du Ministère de l'Intérieur et le directeur de l'entreprise; la session a débuté par des discours où les trois premiers cités exprimèrent leur entier soutien aux propositions en vue de remédier au parasitisme social. Le projet concernerait les hommes entre 18 et 55 ans et les femmes de 18 à 40, à l'exception des femmes mariées, élevant de jeunes enfants ou enceintes. Ces amendements obligerait les personnes sans-emplois à s'inscrire au bureau gouvernemental de l'emploi dans un délai de un mois (et non plus trois comme à présent) à partir du terme de leur dernière occupation. Les personnes abandonnant leur emploi ou leurs études seraient légalement tenues de s'inscrire dans les deux semaines. Toute personne dont la poursuite de l'inoccupation ne serait pas explicable, se verait obligée de justifier ses sources de revenus à la fin de chaque mois. Le bureau des taxes serait habilité à en vérifier la réalité. Comme les auteurs de ces propositions supposent que ces justifications risquent d'être falsifiées, le bureau des taxes aurait le droit de déterminer l'écart entre les revenus "réels" et les revenus déclarés et en conséquence d'imposer des taxes sur la somme entière. (Comme dans la plus grande part de la législation polonaise, ces propositions accordent des pouvoirs importants et répressifs -dans le cas présent au bureau des impôts- qui ne sont pas nécessairement utilisés mais qui se trouvent néanmoins dans la législation, en cas de besoins). La violation de ces dispositions pourrait entraîner une peine allant jusqu'à 120 jours de travail collectif obligatoire pour les hommes et 60 jours pour les femmes. Toute personne ne se présentant pas à une convocation pour un travail public risque une peine pouvant aller jusqu'à 2 ans de prison à défaut de paiement d'une amende.

LE JOURNAL CLANDESTIN Wola a publié l'article suivant rédigé par un employé d'une maison d'édition de Varsovie. Les équipements du laboratoire-photo sont obsolètes et l'argent manque pour les pièces de rechange à fortiori pour remplacer le matériel. Bien que ce soit une entreprise d'Etat, les employés sont souvent contraints d'apporter leur propre matériel. Les magasins qui sont censés fournir les entreprises sont vides; on doit donc se fournir, à ses propres frais, au marché noir. Un photo-retoucheur qui gagne 18.000 zł par mois doit consacrer au moins 1.500 zł à des achats de matériel pour son travail même si l'entreprise emploie un magasinier.

Le salaire moyen dans l'édition est de 16.000 zl; les plus élevés, à l'exception de quelques postes de direction, ne dépassent pas 19.000 zl (600 zl= 1 dollar au marché noir). Un salaire en Pologne est constitué d'un fixe de base et de toute une série de différentes "primes". A la maison d'édition, on préparait pendant la période légale de "Solidarnosc" une refonte des salaires qui n'a jamais abouti du fait de l'état de guerre. Le salaire de base qui n'avait plus aucun lien avec les coûts réels, atteignait 6-9.000 zl selon le poste. Le reste était constitué de deux primes qui représentaient 70% du salaire: une prime obligatoire (40%) accordée à tous les ouvriers et une prime de motivation (30%) attribuée sélectivement selon les mérites. Ce système a finalement été remplacé suite à l'adoption d'une nouvelle loi, à la fin 85: le fixe a été augmenté sensiblement et les primes limitées à 12% du salaire. En dépit de cette nouvelle échelle des salaires, les employés de la maison d'édition n'ont bénéficié d'aucune augmentation réelle puisque l'entreprise n'a pas dégagé les profits qui devaient permettre d'élever les montants fixes des salaires.

15% environ du personnel est affilié au néo-syndicat pro-gouvernemental. Une appréciation exacte est difficile vu l'absence totale d'activité tant au niveau des simples membres que des conseils syndicaux officiels.

L'EXECUTIF du POUP de l'Entreprise de Raffinage de Gdansk a, lors d'une réunion le 22 octobre 1985, examiné la question de l'affiliation au néo-syndicat. On y a indiqué que "le taux d'affiliation dans l'ensemble de l'entreprise est actuellement de 14,7% et que le Parti demande une augmentation jusque 25% pour la fin 85 et jusque 50% fin 86". L'exécutif affirme également "qu'il faut rendre les gens économiquement dépendant du parti en leur offrant des prêts à taux avantageux, des vacances à l'étranger, des excursions attrayantes, la disposition d'hôtel et de sanatorium". L'exécutif s'interroge également sur le soutien dont bénéficient

tant le Parti que l'opposition au sein de la raffinerie et demande un renforcement de l'ORMO (la Réserve Civile Volontaire de police, chargée de réprimer les protestations et les manifestations ouvrières).

UNE NOUVELLE ECHELLE des salaires aux Services Polonais des Transports (PKS) de Slupsk a ramené les salaires des chauffeurs d'autobus de 24 à 11 mille zl. Le 3 janvier, les conducteurs ont refusé de se mettre au travail sans explication et rectification de la réduction salariale. Le directeur a menacé de faire intervenir la police, d'accuser les chauffeurs de grève et de les tenir responsables des dommages causés à l'entreprise par le retard entraîné par la grève sur le tas. 24 chauffeurs ont été interrogés le lendemain pendant 7-8 heures par la police.

LE 1ER JANVIER 1986 marque le premier anniversaire, très peu fêté il est vrai, de l'expansion territoriale de la RDA aux dépens de la Pologne. En effet, la RDA décida, le 1er janvier 85, d'étendre ses eaux territoriales de 3 milles nautiques à 12 milles dans la baie de Pomeranie, coupant ainsi l'accès au port polonais de Swinioujscie. Cet événement ne fut même pas mentionné par la presse officielle. Pourtant, cet anschluss injustifié prive la Pologne d'un corridor de plus de quarante milles marins, du droit d'approfondir et de maintenir la capacité d'absorption de la Baie, d'un nombre important de points de mouillage et de quelques 30 kilomètres-carrés de territoire de pêche. En plus, les tankers de 50 à 70.000 tonnes ne pourront plus entrer directement dans le port. Cet acte de piraterie de la part de cet "allié" de la Pologne n'a pourtant reçu aucune protestation officielle du gouvernement du général Jaruzelski. Bien que ce soit une violation flagrante du Traité de Gorlitz signé en juillet 1950 par la RDA et la Pologne qui "gelait" ainsi les eaux territoriales de la RDA. Serait-ce le début d'un nouvel "Drang nach Osten" ?

LE JOURNAL CLANDESTIN Wola de la région de Varsovie, a mené un sondage parmi 600 militants, membres et sympathisants de NSZZ "Solidarnosc". Ces personnes, 404 hommes et 196 femmes, se répartissent selon les groupes d'âge suivants: 37 entre 18 et 25 ans, 177 entre 26 et 35 ans, 227 entre 36 et 50 ans, 82 entre 51 et 65 ans. Leur occupation professionnelle: 323 travaillent en usine, 43 dans le commerce et les services, 13 dans l'administration, 204 dans les secteurs culturels, médicaux, académiques. Leur niveau scolaire: 38 ont achevé des études primaires, 229 des études secondaires et 226 des études supérieures. Ce sondage est publié dans un numéro de mars de la revue Wola.

134 militants 330 membres 136 sympathisants Total

I. Problèmes Economiques

A. Estimez-vous votre niveau de vie actuel:

1. plus bas qu'en 1979?	96	252	104	452
2. identique?	15	43	19	77
3. plus élevé?	21	24	12	57

B. La situation de l'approvisionnement vous paraît-elle:

1. meilleure qu'en 1984?	32	60	41	133
2. identique?	72	195	59	326
3. plus mauvaise?	30	75	30	135

C. Les sanctions économiques occidentales sont-elles, à votre avis, la cause essentielle du marasme que connaît le pays?				
1. oui	4	8	8	20
2. non	128	321	128	577
D. Vous paraît-il souhaitable que de nouveaux crédits occidentaux soient accordés à la Pologne?				
1. oui	13	57	36	106
2. non	121	267	95	483
II. Situation sociale				
A. "Solidarnosc" a-t-il encore un pouvoir mobilisateur?				
1. oui	99	248	99	446
2. non	32	76	30	138
B. L'action clandestine de la TKK vous semble-t-elle encore justifiée?				
1. oui	127	312	120	559
2. non	6	13	8	27
C. Sur votre lieu de travail, estimez-vous que depuis 1982, l'ambiance se soit dégradée (méfiance, brutalité, indifférence,...)?				
1. oui	79	263	90	432
2. non	44	56	29	129
D. Dans votre entreprise, quel est, selon vous, l'impact des nouveaux syndicats?				
1. de 0 à 20%	104	290	104	498
2. de 20% à 40%	17	35	9	61
3. au dessus de 40%	0	1	4	5
E. Dans votre entreprise, les conseils d'autogestion défendent-ils les idéaux de "Solidarnosc"?				
1. oui	30	101	31	162
2. non	32	101	32	165
3. il n'y a pas de conseil d'autogestion				
Conservent-ils une influence réelle?				
1. oui	17	45	12	74
2. non	45	150	41	236
F. A votre avis, seul un bouleversement international peut changer la situation de la Pologne?				
1. oui	75	219	84	378
2. non	58	108	52	218
III. Situation politique				
A. Pour vous, le général Jaruzelski est:				
1. un patriote?	0	0	1	1
2. un communiste?	13	18	15	46
3. l'homme de Moscou?	103	264	83	450
4. un chef de gouvernement?	0	1	2	3
5. un premier secrétaire de parti?	18	43	35	96
B. Actuellement, le POUP a-t-il de l'influence dans la population?				
1. oui	0	4	6	10
2. non	134	326	130	590
C. Le vote du 13 octobre a-t-il une réelle signification politique?				
1. oui	28	53	13	94
2. non	105	265	122	492
D. Pour vous, l'Eglise est avant tout				
1. une force politique?	6	40	16	62
2. une force morale?	128	284	120	532